

MISE A DISPOSITION D'UNE BENNE

PAR LA COMMUNE D'AX-LES-THERMES

Le demandeur

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse de mise en place de la benne (préciser l'emplacement) :

.....

.....

Date de mise à disposition

Note d'information aux utilisateurs des bennes mises à disposition par la commune

La commune met *gratuitement* à votre disposition **une fois par an** sur simple demande de votre part, une benne pour l'enlèvement de déchets verts importants.

A ce titre, nous vous rappelons que :

- L'enlèvement des gravats et des déchets de chantier n'est pas pris en charge par la Commune (qu'ils proviennent de travaux réalisés par une entreprise ou de travaux réalisés par un particulier).
- Une seule catégorie de déchets verts par benne :
 - ou rondins + de 20 cm de diamètre.
 - ou branchages
- **NE JAMAIS METTRE LES BRANCHAGES ET LES RONDINS DANS LA MÊME BENNE**
- Une seule benne est mise à disposition gratuitement par année civile. **Toute benne supplémentaire sera facturée 170€**
- Personne à contacter pour tous renseignements : 06 78 53 88 17

A Ax-les-Thermes le

Le demandeur